

Politique environnementale de la GTAA

L'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (GTAA) s'efforce d'être un chef de file en gestion de l'environnement et reconnaît les répercussions des activités et du développement de l'aéroport sur l'environnement. La GTAA assume sa responsabilité d'entreprise à titre de protectrice de l'environnement et gère efficacement les questions environnementales en veillant à la conformité réglementaire, en utilisant des pratiques de gestion exemplaires et en faisant preuve d'innovation pour réduire son impact environnemental. La GTAA façonnera un avenir respectueux de l'environnement grâce à son engagement à l'égard de la stratégie environnementale de la GTAA et à sa réalisation, tel qu'il est décrit ci-dessous.

La stratégie environnementale de la GTAA met l'accent sur ce qui suit :

- Atténuer notre impact environnemental par la détermination et l'amélioration continue de sept domaines d'intérêt et de leurs aspects environnementaux importants connexes;
 - 1) Résilience aux changements climatiques : Prendre les mesures appropriées pour être résilients aux risques liés aux changements climatiques, en évaluant comment ces changements créeront de nouveaux risques liés au climat ou modifieront les risques existants, et en atténuant ces risques.
 - 2) Neutralité carbone et émissions : Réduire l'empreinte de nos émissions, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en investissant dans des projets de réduction directe ou de compensation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour atteindre l'objectif des émissions de GES nettes nulles d'ici 2050.
 - 3) Utilisation stratégique de l'énergie : Assurer une utilisation responsable de l'énergie dans l'ensemble de notre entreprise grâce à la conservation de l'énergie, améliorer l'efficacité énergétique et accorder la préférence aux sources d'énergie renouvelables plutôt que non renouvelables.
 - 4) Gestion de l'eau : Gérer nos ressources en eau par des efforts de conservation de l'eau, la gestion de la qualité de l'eau et la gestion des risques d'inondation, protégeant ainsi les réserves d'eau de la région.
 - 5) Environnement naturel : Réduire au minimum notre impact sur les ressources naturelles des environs en équilibrant la protection de la flore et de la faune avec la sécurité aérienne, et en appuyant les partenariats avec la collectivité pour restaurer les espaces verts.
 - 6) Gestion des déchets : Réduire ou éliminer l'utilisation et la production de matériaux non recyclables ou non compostables qui sont produits dans l'ensemble des opérations et des travaux de construction, en mettant en œuvre des programmes visant à obtenir la certification zéro déchet d'ici 2050.
 - 7) Gestion du bruit : Réduire les répercussions des activités sur les collectivités environnantes grâce à un programme de gestion du bruit de calibre mondial; mettre l'accent sur la réduction du bruit à la source, la planification et la gestion de l'utilisation des terres, les procédures opérationnelles d'atténuation du bruit et les restrictions de l'exploitation.
- Être un voisin respectueux de l'environnement dans les collectivités où nous menons nos activités, par :
 - la mobilisation de nos employés, des organismes de réglementation, des clients, des fournisseurs, des collectivités et d'autres intervenants intéressés;
 - la transparence des rapports externes et du dialogue avec les intervenants;
 - l'élargissement des partenariats et la poursuite de la collaboration avec les intervenants de l'industrie.
 -



Deborah Flint

Présidente et chef de la direction